



THEATRE MUSICAL DE PARIS « CHATELET »

2, rue Edouard Colonne
75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

Le 04 février 2026



THEATRE MUSICAL DE PARIS « CHATELET »

Exercice clos le 31 août 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Théâtre Musical de Paris « Châtelet » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

BDO IDF

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
RCS B 307 571 000 Versailles Siret 307 571 000 00057 Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros TVA intracommunautaire FR27307571000

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 3.1 Actif immobilisé » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement des coûts de création de spectacles.

Dans la cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de création de spectacles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités, et nous nous sommes assurés que la note « 3.1 Actif immobilisé » de l'annexe fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 04 février 2026

BDO IDF

Représenté par Romain LUSSIANA

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2024 au 31/08/2025			Au 31/08/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	879 599	813 132	66 467	29 382
Autres immobilisations incorporelles	7 684 518	7 684 518		
Immobilisations incorporelles en cours	2 238 837		2 238 837	1 160 969
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 585 726	6 102 320	483 407	634 056
Autres immobilisations corporelles	6 796 822	6 206 145	590 678	444 817
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	388 705		388 705	26 621
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	310 688		310 688	304 649
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 372		30 372	22 372
TOTAL I	24 915 268	20 806 115	4 109 153	2 622 866
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	938 948	33 154	905 794	1 961 166
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 220 494		1 220 494	2 017 990
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 601 252		1 601 252	4 385 802
Charges constatées d'avance	341 463		341 463	471 802
TOTAL III	4 102 157	33 154	4 069 003	8 836 760
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	29 017 426	20 839 269	8 178 157	11 459 626

Bilan Passif

Bilan Passif	31/08/2025	31/08/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-646 444	-3 109 880
Excédent ou déficit de l'exercice	118 619	2 463 436
Situation nette	-527 825	-646 444
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	328 991	419 224
Provisions réglementées		
TOTAL I	-198 834	-227 220
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		22 949
TOTAL III		22 949
Provisions		
Provisions pour risques	474 876	328 115
Provisions pour charges		
TOTAL IV	474 876	328 115
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	510	1 853
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 608 130	3 887 655
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 901 464	1 946 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 926 995	5 036 525
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	465 015	463 332
TOTAL V	7 902 114	11 335 781
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 178 157	11 459 626

Compte de résultat

Compte de résultat	31/08/2025	31/08/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	19 351	
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	15 233 008	18 998 309
- dont parrainages		17 643
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 253 897	15 493 073
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	562 767	40 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	188 502	150 485
Utilisations des fonds dédiés	22 949	105 296
Autres produits	225 950	25 785
TOTAL I	31 506 424	34 812 949
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 037	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	12 412 780	20 158 013
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	569 261	700 481
Salaires et traitements	10 100 300	8 006 450
Charges sociales	5 307 145	3 882 269
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 640 677	853 975
Dotations aux provisions	341 561	120 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 291 311	530 734
TOTAL II	31 668 071	34 251 923
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-161 646	561 027
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	85 944	221 391
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	69	17
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	86 013	221 409
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 164	
Différences négatives de change	137	18
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	2 301	18
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	83 712	221 391
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-77 934	782 417

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/08/2025	31/08/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	22 568	-29 788
Sur opérations en capital	135 685	3 170 417
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	74 800	304 430
TOTAL V	233 053	3 445 059
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	60 880	198 055
Sur opérations en capital	1 379	1 127 337
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	133	208 115
TOTAL VI	62 392	1 533 507
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	170 661	1 911 552
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	-25 892	230 533
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	31 825 491	38 479 417
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	31 706 872	36 015 980
EXCÉDENT OU DÉFICIT	118 619	2 463 436

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 978 448	1 978 448
Bénévolat		
TOTAL	1 978 448	1 978 448
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 978 448	1 978 448
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	1 978 448	1 978 448

Annexe

Le Théâtre Musical du Châtelet est une association créée en 1979. L'association a pour objet la création et le fonctionnement du théâtre municipal consacré à l'art lyrique sous toutes ses formes, à la musique symphonique et instrumentale et à l'art chorégraphique. Le Théâtre Musical de Paris a pour mission d'accueillir des manifestations de haute qualité et de favoriser leur accès au public le plus large.

L'association emploie 110 permanents et 9 intermittents au 31/08/2025.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

L'association n'a reçu aucun avantage et ressources provenant de l'étranger à l'exception de refacturations de frais sur les hébergements

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/08/2025 présente un total bilan avant affectation de 8 178 157 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 118 619 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Malgré l'excédent dégagé à la clôture de 119k€uros, les fonds propres restent négatifs de 527K€uros. En dépit de cette situation, la continuité d'exploitation n'est pas compromise et est assurée par les soutiens continus des membres financeurs, dont principalement la ville de Paris.

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Faits pertinents affectant les comptes.

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Théâtre du Châtelet a ouvert une boutique destinée à vendre des accessoires et des CD.

Par ailleurs, une production phonographique du spectacle *Les Misérables* a été réalisée durant le même exercice, en coproduction avec la SPJL. Au 31/08/2025, le coût de production concernant la part revenant au théâtre s'élève à 121 789€. Compte tenu des apports en coproduction effectués, il reste 109 455€ à recevoir.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels : linéaire de 1 à 3 ans
- Coût de création de spectacle : amortissement linéaire en fonction du nombre de représentations (point développé ci-après).
- Agencements et aménagements : linéaire de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : linéaire de 3 à 5 ans sauf exception
- Mobilier : linéaire de 5 à 10 ans sauf exception
- Installation industrielle : linéaire 4,5 et 10 ans
- Œuvre musicale : si musique classique alors le rythme est de 50% la première année puis 25% et 25%. Si musique de variétés, alors le rythme est de 75% la première année puis 25%.

En application du règlement CRC n°2044-06 du 23 novembre 2004, les frais de montage de spectacles (décors, éclairages, costumes etc.) engagés par une entité spécialisée dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis selon le nombre de représentations comme préconisé par la CNCC (EC 20077-27), ou en fonction d'autres critères (durée des spectacles, temps de productions, recettes).

A l'inverse, les coûts de création de spectacles qui ne généreront pas d'avantages économiques futurs au-delà de l'exercice ou dont les avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus ne profitera pas à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet au delà de l'exercice en cours ne répondent pas à la définition d'un actif en application de l'article 211-I du PCG et alinéa 2.1 CNC du 23 06 2004 et par conséquent ne sont pas immobilisés.

Au 31/08/2025, les productions activées s'élèvent à 1 104keuros, dont les principales sont les Misérables pour 735k€uros, Orlando pour 143k€uros, Krush pour 100keuros et LND pour 99k€uros.

Le montant des coûts de spectacles en cours de production s'élèvent à 2 239k€uros et se décompose principalement comme suit :

- Les Misérables pour 1 166k€uros, la tournée France et la tournée Canada en 2025/2026 et la reprise au Chatelet en 2026/2027.
- Top Hat pour 365k€uros
- Peer Gynt pour 322k€uros
- Hamlet pour 237k€uros
- La cages aux folles pour 94k€uros

3.2. Créances (cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Fonds Propres (cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/08/2024 : -227 220 Euros
- Résultat Exercice au 31/08/2025 : 118 619 Euros
- QP subvention d'investissement au 31/08/2025 : - 135 143 Euros
- Subventions d'investissements octroyées au 31/08/2025 : 44 911 Euros
- Fonds propres au 31/08/2025 : -198 834 Euros

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

3.4. Provision pour risques et charges (cf. tableau joint)

Sur l'exercice 2024-2025, de nouveaux litiges sociaux ont été constatés au 31/08/2025 pour 93kEuros ainsi que 249kEuros de provisions liées au risque de reversement concernant la subvention Artech, en raison de la défaillance d'un partenaire.

Suivi des litiges existants à la clôture précédentes

Hôtel Victoria :

Un litige lié aux nuisances sonores mesurées par l'hôtel Victoria est toujours en cours. Pour rappel, deux assignations ont eu lieu en mars 2020 et en septembre 2020 aux fins notamment de suspendre toute activité exploitée avec du son amplifié et de faire cesser les spectacles en cours à ces dates (respectivement Room with a view et Le Vol du Boli).

Lors de la seconde assignation, faisant suite à une demande du Théâtre, le juge a mandaté un expert judiciaire afin notamment de rechercher l'origine, l'étendue et la cause des nuisances.

Cinq réunions contradictoires ont été organisées entre décembre 2020 et septembre 2022 par l'expert judiciaire mandaté et en présence des parties, dont la Ville de Paris, assistées par leur avocat.

Suite aux réunions contradictoires, des travaux menés par la Ville de Paris ont été engagés durant l'été 2022 afin d'isoler les loggias et le mur mitoyen de l'Hôtel Victoria au niveau de la cage de scène. Des mesures ont été réalisées en septembre 2022 par l'expert avant la tenue d'une deuxième phase de travaux (installation de portes acoustiques au niveau des coursives), travaux non terminés à ce jour.

Une nouvelle étude d'impact a été réalisée par le Théâtre le 13 janvier 2023. Le Théâtre et la Ville de Paris ont conjointement demandé la nomination d'un sapiteur financier pour évaluer le préjudice de l'hôtel. L'audience s'est tenue le 26 janvier 2023.

Suite à cette audience, un sapiteur financier a été nommé et une réunion contradictoire s'est tenue le 20 avril 2023 en sa présence. A cette occasion, le Théâtre et la Ville de Paris ont découvert que la société Hôtel Victoria a été cédée. Le repreneur propose un chiffrage du préjudice présumé dont le sapiteur financier doit établir la pertinence. Le sapiteur a rendu son rapport le 10 janvier 2024 dans lequel il évalue le préjudice à hauteur de 133 k€ sous réserve de la position de l'Expert. Dans ce contexte, le montant de la provision a été constaté sur la base du rapport du sapiteur.

En parallèle, la deuxième phase de travaux assurés par la Ville a été achevée au courant de l'été 2023.

Absence d'évolution au cours de l'exercice 2024/2025 à l'exception du rapport rendu par l'expert dont la position est très proche de celle du sapiteur.

Litiges sociaux et commerciaux:

Deux provisions constatés à la clôture 31/08/2024 relative à deux litiges sociaux et un litiges commercial, pour respectivement 120k€ et 74,8k€ ont été reprises sur l'exercice compte tenu de la fin des litiges donnant lieu au versement d'indemnités.

Club Joséphine :

Eu égard à l'extinction du risque en raison de la fin du délai de prescription (litige datant de 2020), les avoirs à établir initialement constatés ont été repris sans objet (Impact nul sur le résultat).

3.5. Fonds dédiés et reportés (cf. tableau joint)

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la date de clôture, l'ensemble des fonds dédiés liés aux projets ARTECH et 17H25 ont été consommés.

3.6. Contributions volontaires en nature

La mise à disposition des locaux par la Ville de Paris est évaluée à 1 978K€uros et est comptabilisée en compte de classe 8 conformément à l'application du règlement ANC 2018-06.

3.7. Dettes (cf. tableau joint)

3.8. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « autres produits » concerne principalement le droit de tirage pour 130k€uros ainsi que 96k€uros de produits divers de gestion (dont 74k€uros de coprod CD les misérables).

Le poste « autres charges » concerne principalement les droits d'auteurs pour 901k€uros, les redevances de logiciels pour 234k€uros et la perte de la créance liée au litige Joséphine pour 112k€uros.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen, toute catégories confondue, sur l'exercice 2024/2025 est de 176 contre 136 en 2023/2024

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

- Le déficit fiscal reportable de l'association s'élève à 4 968 079€

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/08/2024 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 158 685 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	158 685	

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes sont comptabilisés pour 20 600 euros au titre de l'exercice clos le 31/08/2025.

Aucune honoraire n'a été constaté dans les comptes au titre des services autres que la certification des comptes (SACC).

4.5. Engagements hors bilan

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/08/2025 s'élève à 1 136 645 euros.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées en application de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles applicables à l'Association. Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation: 3,45%
- départ à la retraite à l'âge de 64 ans à l'initiative du salarié,
- méthode de calcul rétrospective prorata temporis,
- table de mortalité Insee 2022.

4.6. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Néant.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 491 480		3 415 291
TOTAL	8 491 480		3 415 291
Terrains			
Constructions			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations	6 507 436		80 239
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	4 667 153		257 164
Matériel			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	1 791 900		91 475
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	26 621		362 084
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	12 993 111		790 962
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres			
- Participations			
- Titres immobilisés	304 649		6 039
Prêts et autres immobilisations financières	22 372		8 000
TOTAL	327 021		14 039
TOTAL GÉNÉRAL	21 811 612		4 220 292

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 103 817		10 802 954	
TOTAL	1 103 817		10 802 954	
Terrains				
Constructions				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencs et aménagt const				
Installations				
- Techniques, matériel et outillage		1 949	6 585 726	
- Gales, agencs et aménagt divers		1 720	4 922 598	
Matériel				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier		9 151	1 874 225	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			388 705	
Biens reçus par legs ou don destinés à être cédés				
TOTAL		12 819	13 771 254	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres				
- Participations				
- Titres immobilisés			310 688	
Prêts et autres immobilisations financières			30 372	
TOTAL			341 060	
TOTAL GÉNÉRAL	1 103 817	12 819	24 915 268	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 301 129	1 196 521		8 497 650
TOTAL	7 301 129	1 196 521		8 497 650
Terrains Constructions - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	5 873 381 4 378 852 1 635 385	230 888 103 213 98 187	1 949 1 720 7 773	6 102 320 4 480 345 1 725 800
TOTAL	11 887 618	432 288	11 442	12 308 465
TOTAL GÉNÉRAL	19 188 746	1 628 809	11 442	20 806 115

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Inst. gales. agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outill. indus. Inst. gales. agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	328 115	341 561	194 800	474 876
TOTAL II	328 115	341 561	194 800	474 876

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	21 154	12 000		33 154
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	21 154	12 000		33 154
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	349 269	353 561	194 800	508 030
- D'exploitation		353 561	120 000	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles			74 800	

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	30 372		30 372
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	33 331	33 331	
Clients, usagers et comptes rattachés	905 617	905 617	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	3 919	3 919	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 903	1 903	
Impôts sur les bénéfices	115 267	115 267	
Taxe sur la valeur ajoutée	913 680	913 680	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	109 456	109 456	
Débiteurs divers	76 270	76 270	
Charges constatées d'avance	341 463	341 463	
TOTAL	2 531 278	2 500 906	30 372

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	510	510		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 608 130	2 608 130		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	685 596	685 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	888 248	888 248		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	204 155	204 155		
Autres impôts, taxes et assimilés	123 465	123 465		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	2 926 995	2 926 995		
Produits constatés d'avance	465 015	465 015		
TOTAL	7 902 114	7 902 114		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2025	31/08/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 088 826	2 770 561
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	964 326	976 409
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	386 966	281 067
TOTAL	2 440 118	4 028 036

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2025	31/08/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	263 634	294 808
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	71 583	4 806
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	335 217	299 614

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2025	31/08/2024
Produits	- D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	465 015	463 332
TOTAL		465 015	463 332

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2025	31/08/2024
Charges :	- D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	341 463	471 802
TOTAL		341 463	471 802

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		52 600	15 176 298		25 000	15 253 898
Subventions d'investissement						
TOTAL		52 600	15 176 298		25 000	15 253 898

Collectivité territoriale : subvention octroyée par la Ville de Paris.

Les subventions "Etat" se décomposent comme suit :

- 500€ au titre de l'aide unique apprenti
- 51 787€ au titre de la Transition professionnelle IDF
- 20 000€ au titre de la subvention SGC nuit blanche de la VDP
- <19 688€> au titre du remboursement d'une aide de compensation provenant de la CNM

Les subventions "Autres" se décomposent comme suit :

- 25 000€ au titre de la subvention 17h25

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet Artech - CDC	2 470		2 470				
Projet Alternatives vers - 14h2	20 479		20 479				
TOTAL	22 949		22 949				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	22 949		22 949				

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	3 269 985	44 911		3 314 896
Quotes-parts virées au résultat	-2 850 761	-135 144		-2 985 905

Dans le cadre du plan d'investissement destiné à réaliser des travaux pour optimiser les conditions de travail notamment au regard des règles de sécurité, la ville de Paris a octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 200 000€ qui représente 61% du coût du projet de l'association.

Conformément à l'article 312-1 du PCG ainsi qu'à la chronique des études comptables (EC 2023 -26), le fait générateur de la comptabilisation de la subvention d'investissement correspond à la date de réalisation effective des investissements.

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-3 109 880	2 463 436			-646 444
Excédent ou déficit de l'exercice	2 463 436	-2 463 436	42 820		118 619
Situation nette	-646 444		42 820		-527 825
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	419 224		44 911	135 144	328 991
Provisions réglementées					
TOTAL	-227 220		87 731	135 144	-198 834

Commentaires : néant

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Luxembourg	50 000
TOTAL	50 000

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité Theâtre Musical de Paris établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 2, RUE EDOUARD COLONNE 75001 PARIS sur demande préalable.